

Les réseaux régionaux de tiers-lieux

Les réseaux de tiers-lieux jouent un rôle essentiel d'accompagnement des tiers-lieux sur leur territoire, et participent donc directement au développement économique et social au niveau local.

Suite aux [annonces du Premier ministre le 27 août 2021](#), l'ANCT, en complément de son soutien aux tiers-lieux à travers l'Appel à manifestation d'intérêt "Fabriques de Territoire", met en place un dispositif de soutien financier aux réseaux régionaux de tiers-lieux. Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier du Haut-commissariat aux Compétences au sein du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour encourager le développement de l'activité de formation dans les tiers-lieux.

A travers un [Cadre d'intervention en faveur des réseaux régionaux de tiers-lieux](#), 1, 5 millions d'euros sont aujourd'hui mobilisés pour soutenir 14 réseaux régionaux de tiers-lieux dans toute la France sur l'année 2021. Deux autres régions sont financées pour la préfiguration de leur réseau de tiers-lieux.

Le suivi de la mise en œuvre du projet est assuré par les Préfectures de Région, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le Haut-commissariat aux compétences et France Tiers-Lieux. Le [Programme Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens](#) accompagne ainsi le développement des réseaux régionaux et soutient l'association France Tiers-Lieux afin de renforcer son rôle d'animation nationale des réseaux régionaux de tiers-lieux.

POURQUOI SOUTENIR LES RESEAUX REGIONAUX DE TIERS-LIEUX

- Développer une ingénierie partagée nécessaire à la réussite des tiers-lieux
- Apporter des réponses concrètes par des acteurs régionaux de l'écosystème des tiers-lieux
- Développer une offre d'animation s'articulant avec le dispositif Fabrique de Territoire
- Co-construire la dynamique des tiers-lieux avec les acteurs publics locaux
- Encourager le développement d'activités structurantes au sein des tiers-lieux
- Permettre aux tiers-lieux d'agir à une plus grande échelle, à travers le développement des projets inter-tiers-lieux

LES RESEAUX LAUREATS

Région	Nom du réseau	Mail	Site Internet
Auvergne-Rhône-Alpes	RELIEF	mathieu@minimes.space	
Bourgogne-Franche-Comté	Tiers-Lieux BFC	bureau@tierslieux-bfc.fr	
Bretagne	Bretagne Tiers-Lieux	bretagnetierslieux@gmail.com	www.bretagnetierslieux.bzh
Centre-Val de Loire	Ambition Tiers-Lieux	j.crosnier@cresscentre.org	
Corse	Tiers-Lieux Corsica	fhuguet@opra.corsica	
Grand Est	Réseau des Tiers Lieux Grand Est	grandest@tiers-lieux.org	
Hauts-de-France	La Compagnie des Tiers-Lieux	hello@compagnie.tiers-lieux.org	compagnie.tiers-lieux.org
Île-de-France	Ile-de-France Tiers-Lieux	idftierslieux@framalistes.org	
Normandie	Réseau des Tiers-Lieux Normands	ophelie@le-wip.com	
Nouvelle-Aquitaine	La coopérative des tiers-lieux	contact@tierslieux.net	https://coop.tierslieux.net

Occitanie	Réseau régional des Tiers-Lieux Occitanie	jcastellano@illusion-macadam.fr	
Pays de la Loire	CAP Tiers-Lieux	cap-tierslieux@cress-pdl.org	https://www.cap-tierslieux.org/
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sud Tiers Lieux	carol.giordano@snzn.org	
La Réunion	La Réunion des Tiers-Lieux	contact@tierslieux.re	

Les régions Martinique et Guadeloupe sont financées pour la préfiguration de leur réseau régional de tiers-lieux.

Aucun acteur n'a déposé de candidature à Mayotte et en Guyane.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif est de soutenir la structuration et le développement de réseaux régionaux de tiers-lieux. Ce soutien peut prendre la forme d'accompagnement de projets, d'une montée en puissance des activités, d'une professionnalisation de la filière et d'une mutualisation au sein de l'écosystème des tiers-lieux.

Le soutien à la structuration et au développement des réseaux régionaux de tiers-lieux via ce cadre d'intervention prend deux formes. D'une part, il s'agit d'identifier un interlocuteur principal, collectif et indépendant dans chaque région qui a pour vocation de visibiliser et d'accompagner les activités des tiers-lieux. D'autre part, il s'agit de financer les missions opérationnelles de ces réseaux.

Dans ce contexte, les missions opérationnelles attendues pour les réseaux sont :

- Formation aux métiers des tiers-lieux et formation des porteurs de projet ;
- Accompagnement et conseil des porteurs de projet et des tiers-lieux existants, notamment pour la mise en œuvre d'actions de formations au sens large et de soutien à l'innovation pédagogique ;
- Animation de la communauté des tiers-lieux et des Fabriques de la région pour aider les gestionnaires de tiers-lieux et lutter contre leur isolement : échanges, ateliers, événements, conférences...
- Construction et mise en œuvre de projets collectifs entre tiers-lieux et avec des partenaires
- Développement des activités de formation au sein des tiers-lieux (par exemple en favorisant les expérimentations et partenariats avec des acteurs de la formation professionnelle pour faciliter l'accès aux outils de formations en ligne et la découverte d'outils ou d'approches pédagogiques innovantes) ;
- Mutualisation de moyens pour permettre de répondre à des besoins que les tiers-lieux ne parviennent pas à satisfaire seuls (groupement employeurs, organisme de formation ...) ;
- Documentation et co-production d'outils et ressources communes, qui viendront alimenter un centre de ressources national qui profitera à tous, en lien avec France Tiers-Lieux.